

Article 1. L'Association « Chemins inattendus » en partenariat avec la Communauté de Communes Flandre Lys via son Réseau de Lecture publique Esperluette organise un concours de poèmes dans le cadre national du **27^e Printemps des poètes, une poésie volcanique.**

Article 2. Ce concours est gratuit. Il est ouvert à tous les adhérents du Réseau Esperluette, à tous les élèves scolarisés sur le territoire de la Communauté de Communes Flandre Lys, à toute personne résidant sur ce territoire ainsi qu'à toutes les personnes qui se trouvent dans une structure d'insertion ou en Résidence pour personnes âgées de la Communauté de Communes Flandre Lys. Ce concours comporte trois catégories précisées sur la fiche de participation.

Article 3. Ce concours s'inscrit dans le cadre de l'animation nationale du Printemps des poètes 2025 soutenu par le Ministère de la Culture, le Centre National du Livre et le Ministère chargé de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Article 4. Ce concours se déroule du 1er janvier au 28 février 2025 avec une épreuve finale de déclamation des poèmes pour désigner cinq lauréats par catégorie, le mardi 18 mars 2025, à 19h, à l'Espace Robert Hossein de Merville. A l'issue de cet évènement, les prix seront attribués aux lauréats. Tous les participants au concours présents lors de cette animation finale recevront un cadeau.

Article 5. Les récompenses attribuées aux lauréats dans chaque catégorie sont les suivantes :
1er prix : 200€ puis 2^e et 3^e prix : 100€ et du 4^e au 5^e prix : 50€.

Article 6. Il ne sera accepté qu'une fiche de participation par personne.

Article 7. Le jury de sélection est composé de professionnels et de spécialistes de l'écriture poétique.

Article 8. Les fiches de participation au concours sont à retirer dans l'une des 8 médiathèques de la Communauté de Communes Flandre Lys, auprès des enseignants des écoles, collèges, lycées ou auprès des animateurs de structures d'insertion ou de résidences pour personnes âgées... Des urnes seront placées dans les médiathèques du Réseau Esperluette pour recueillir les fiches remplies de participation à ce concours.

Article 9. La date limite de participation au concours est fixée au 28 février 2025.

Article 10. Des ateliers d'initiation à l'écriture poétique en lien avec ce concours sont organisés dans les 8 médiathèques de la Communauté de Communes Flandre Lys qui auront sollicité cette animation.

Article 11. Lors de l'animation de clôture, le mardi 18 mars, les lauréats acceptent d'être pris en photo ou en vidéo. Ils acceptent également la diffusion éventuelle de leur écrit, dans le cadre de ce concours.